AR CONTROLE DE LEGALITE : $083-479904732-20241213-CA_13122024_9-DE$ en date du 13/12/2024; REFERENCE ACTE : CA_13122024_9

VAR HABITAT - OPH DU VAR

Siège Social : Avenue Pablo Picasso – 83160 LA VALETTE DU VAR Adresse postale : B.P. 29 – 83040 TOULON CEDEX 9

EXTRAIT

9

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration de VAR HABITAT – OPH DU VAR

SEANCE du 13 DECEMBRE 2024

Objet de la délibération :

REALISATION DE
PRÊTS PLUS ET PLAI
AUPRES DE LA CDC
POUR LE FINANCEMENT
DE LA CONSTRUCTION
DE 34 LOGEMENTS (22
PLUS - 12 PLAI)
« ALBA FLORA »
SOLLIES PONT - 516-01

Le Conseil d'Administration de VAR HABITAT – OPH DU VAR conformément à son Règlement Intérieur s'est réuni à : LA VALETTE DU VAR

sous la présidence de : M. Thierry ALBERTINI

ADMINISTRATEURS EN EXERCICE : 23

<u>Présents</u>: Thierry ALBERTINI, Bruno BAIXE, Michèle BUGEAU, Dominique CAPITAINE, Solange CHIECCHIO, Carmen COINTREL, Patrick DEBIEUVRE, Marc ESPONDA, Patrick EVEILLEAU, Jeannine GHIO, Loïc GUILLEUX, Jacques PEYROT, Serge PELLEGRIN, Valérie RIALLAND

Catherine BASCHIERI, ayant donné pouvoir à Solange CHIECCHIO Christian BRIEL, ayant donné pouvoir à Valérie RIALLAND

<u>Absents et excusés</u> : Martine ARENAS, Rodolphe ARNAUD, Dalila CHOUIAH, Delphine GROSSO, Dominique LAIN, Marc LAURIOL, Josée MASSI

Représentant du CSE présent : Didier D'HOTEL Représentant du CSE excusé : Stéphanie MANETTI

<u>Commissaire du gouvernement</u> : Frédéric LOUBEYRE (DDTM du Var)

Monsieur le Président dit :

Chers Collègues,

Par délibération n° 24 du 09 décembre 2021, vous avez autorisé la construction de 34 logements « ALBA FLORA » à Solliès-Pont.

Pour le financement de cette opération, le Directeur Général de Var Habitat est invité à réaliser auprès de la C.D.C. un contrat de prêt composé de 4 lignes de prêts pour un montant total de 3 760 503 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

AR CONTROLE DE LEGALITE : 083-479904732-20241213-CA_13122024_9-DE en date du 13/12/2024 ; REFERENCE ACTE : CA_13122024_9

PRÊTS PLUS ET PLAI

Prêt	PLUS	PLUS Foncier	PLAI	PLAI Foncier
Montant	1 416 382,00 €	1 176 438,00 €	565 030,00 €	602 653,00 €
Durée du Prêt	40 ans	60 ans	40 ans	60 ans
Durée	40 ans sans différé	60 ans sans différé	40 ans sans différé	60 ans sans différé
d'Amortissement	d'amortissement	d'amortissement	d'amortissement	d'amortissement
Périodicité	Annuelle			
Index	LIVRET A			
Taux d'intérêt actuariel annuel			Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt -0.40% chéance en fonction de puisse être inférieur à l	
Typologie Gissler	1A			
Profil d'Amortissement	Echéance prioritaire (intérêts différés)			
Modalité de révision	Double Révisabilité (DR)			
Taux de progressivité de l'échéance	de -3% à 0,50% maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A.			

La garantie du contrat de prêt est demandée auprès :

- du Conseil Départemental du Var à hauteur de 50%,
- de la Mairie de Solliès-Pont à hauteur de 50%.

A cet effet, il est demandé d'autoriser le Directeur Général à signer seul le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et la demande de réalisation de fonds.

Le Conseil d'Administration après avoir entendu l'exposé de son Président, l'adopte à l'unanimité et le transforme en délibération.

Le Président,

Thierry ALBERTINI